



# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Demande d'autorisation environnementale  
relative au projet de filière membranaire haute performance (FMHP)  
de l'usine de Méry-sur-Oise (95)**

**Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDF)**

Une consultation du public, d'une durée de trois mois, est prescrite **du dimanche 7 décembre 2025 au samedi 7 mars 2026 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDF) relative au projet filière membranaire haute performance (FMHP) de Méry-sur-Oise (95).

Le projet ne modifie pas les seuils de la nomenclature IOTA et ICPE de l'usine tels que visés dans les arrêtés en vigueur mais le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et entre dans le champ de l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement.

Par décision n°E25000069/95 du 28 août 2025, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a constitué une commission d'enquête composée comme suit :

**Présidente** : Mme Estelle DLOUHY-MOREL

**Membres titulaires** : Mme Claire CHATEAUZEL

M. Philippe ZELLER

**Membre suppléant** : Mme Dalila DA COSTA ALVES

Pendant la durée de la consultation du public, le dossier relatif à ce projet est consultable :

- sur le site dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-mery-sur-oise>

- sur le site de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Consultations-du-public>

- sur rendez-vous : en version papier, auprès de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : [ddt-seaat-pe@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat-pe@val-doise.gouv.fr) ou auprès des sous-préfectures d'Argenteuil : [sous-prefecture-argenteuil@val-doise.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-argenteuil@val-doise.pref.gouv.fr) et de Sarcelles : [sp-sarcelles@val-doise.gouv.fr](mailto:sp-sarcelles@val-doise.gouv.fr)

Pendant la durée de la consultation du public, les personnes intéressées pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le site dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-mery-sur-oise>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[sedif-usine-mery-sur-oise@mail.registre-numerique.fr](mailto:sedif-usine-mery-sur-oise@mail.registre-numerique.fr)

- par voie postale à la Présidente de la commission d'enquête Madame Estelle DLOUHY-MOREL – consultation du public - Syndicat des eaux d'Île-de-France – Mairie de Méry-sur-Oise - 14 avenue Marcel-Perrin 95540 Méry-sur-Oise

Toutes les observations transmises seront rendues publiques, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à cette consultation du public.

Les avis recueillis par l'administration sur la demande d'autorisation ou l'indication de l'absence d'avis seront mis à disposition du public dans les mêmes conditions au fur et à mesure qu'ils parviendront au Préfet du Val d'Oise.

Deux réunions publiques seront organisées pendant la consultation du public, à Méry-sur-Oise (95540), salle Intemporelle, Place Frédéric Joliot Curie :

- une réunion d'ouverture le mardi 16 décembre 2025 à partir de 19h00 (soit dans les quinze premiers jours de la consultation).

- une réunion de clôture le jeudi 26 février 2026 à 19h (soit dans les quinze derniers jours de la consultation)

Des enregistrements de ces réunions demeureront accessibles au public sur le site internet dédié jusqu'à la clôture de la consultation du public.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront les observations et propositions orales ou écrites du public pendant les permanences suivantes :

## Méry-sur-Oise

**Jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 16h30**

Hôtel de ville

14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise

## Franconville

**Samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h**

Maison des associations

2 rue de Maréchal Foch 95130 Franconville

## Eaubonne

**Samedi 24 janvier 2026 de 9h à 12h**

Hôtel de ville

1 rue d'Enghien 95600 Eaubonne

## Epinay-sur-Seine

**Mercredi 28 janvier 2026 de 15h à 18h**

Atelier Vert Seine

56 rue de Paris 93800 Epinay-sur-Seine

## Herblay-sur-Seine

**Jeudi 5 février 2026 de 15h30 à 18h30**

Centre administratif Saint-Vincent

40 rue du Général de Gaulle 95220 Herblay-sur-Seine

## Sartrouville

**Mercredi 11 février de 13h30 à 16h30**

Hôtel de Ville

2 rue Buffon 78500 Sartrouville

## Sarcelles

**Jeudi 19 février de 16h à 19h**

Immeuble le Francilien 1<sup>er</sup> étage

3 boulevard Camus 95200 Sarcelles

## Argenteuil

**Samedi 28 février de 9h à 12h**

Hôtel de ville

12-14 boulevard Léon Feix 95100 Argenteuil

Toute information relative au dossier pourra être demandée au porteur du projet : le Syndicat des eaux d'Île-de-France, dont le siège social est situé au 79, Boulevard Saint-Germain – 75 006 Paris, représenté par son Directeur Général des Services Monsieur LOISELEUR : Courriel : [r.loiseleur@sedif.com](mailto:r.loiseleur@sedif.com) et au maître d'ouvrage du projet : Franciliane (société dédiée du groupe Veolia pour le compte du SEDIF), dont le siège social est situé 6, place des Degrés 92800 Puteaux, représenté par le Directeur Eau de Source : Monsieur Grégoire MÜLLER : Courriel : [gregoire.muller@veolia.com](mailto:gregoire.muller@veolia.com).

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont rendus publics sur le site internet dédié au projet, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

Retrouvez toutes les informations relatives à cette consultation du public avec ce QR code :

